

Nous commémorons l'anniversaire de la charte d'Amiens qui est toujours censée inspirer la CGT, FO, l'UNSA, l'Union syndicale Solidaires, l'UNEF, la CNT, la FGAAC, et la FSU. Cette charte vivifiante a été adoptée par la seule CGT à l'époque dont diverses scissions allait donner naissance à tous les syndicats évoqués. Ce texte d'avenir a été adopté le 13 octobre 1906.

Amis français, si vous êtes proches d'un de ces syndicats, n'hésitez pas à lui rappeler de notre part que l'expropriation capitaliste est son objectif. À l'occasion de coopération trop enthousiaste avec quelque gouvernement que ce soit, n'hésitez pas non plus à rappeler la déclaration d'indépendance de la charte vis-à-vis des partis.

Exproprier le capital, c'est exproprier la propriété lucrative des outils de production et libérer la valeur économique par la socialisation de la valeur ajoutée, par la gestion de la production par les intéressés. La valeur économique est produite par les dividendes (il faut les exproprier); les salaires (il faut les exproprier, les enlever des griffes des employeurs); les investissements (il faut que les producteurs décident). Ceci en toute indépendance.

Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2, constitutif de la CGT.

La CGT groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat... :



Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de [classe](#) qui oppose, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière ;

Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique :

Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation

d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. ;

Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ;

il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste;

il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera dans l'avenir le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale ;

Le Congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait de tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat ;

Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué, de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors ;

En ce qui concerne les organisations, le Congrès décide qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté, la transformation sociale.